

Introduction de mon livre

*Le discours indirect libre au risque de la grammaire. Le cas de l'anglais.*

Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence, 2006.

***LE DISCOURS INDIRECT LIBRE  
AU RISQUE DE LA GRAMMAIRE.  
Entre fixité et mobilité :  
de la description à l'impossible saisie***

## O. INTRODUCTION

Etudier le discours indirect libre (DIL) dans les œuvres de fiction, c'est d'emblée se confronter à une part d'irrésolu ; c'est d'emblée se poser des questions dont il faut accepter que certaines d'entre elles n'aient pas de réponse définitive. Non parce qu'il existerait des exceptions échappant à un modèle explicatif global, mais parce que le discours indirect libre constitue dans le domaine de la syntaxe ce que l'on pourrait appeler un « reste ». Le DIL serait en quelque sorte ce lieu du « reste », parfois insaisissable, échappant à la mainmise totale du linguiste. Si le DIL peut être dans certains cas davantage maîtrisé, mieux cerné, il ne peut en aucun cas être circonscrit, confiné dans un modèle syntaxique. Le DIL est précisément ce qui se dérobe à la forme, mais qui, en même temps, y renvoie sans cesse. Le DIL suggère l'existence d'une autre forme, celle d'un hypothétique discours initial dont la construction est nécessaire à l'interprétation d'un énoncé comme tel, qui fait retour (de façon délibérée) par son entremise. Aussi, l'on ne trouvera pas ici de théorisation ferme et définitive de ce qu'est le DIL. On se concentrera surtout sur *ce qu'il n'est pas*, pour tenter de mieux cerner *ce qu'il est*. On distingue tout une zone-frontière dans l'étude du DIL qui, loin de signifier un chaos linguistique inextricable, permet de mieux délimiter le phénomène. Comme le dit Jean-Jacques Lecercle, dont la *théorie du reste*, développée dans son ouvrage intitulé *La violence du langage* inspire notre propos, « la grammaire scientifique n'ignore pas l'existence d'un reste. Elle le dénie, ce qui est un aveu, sous le nom collectif d' 'exceptions' » (p. 27). Or le reste doit être intégré à une approche linguistique réaliste des phénomènes langagiers car, dans la langue elle-même, il y a, constitutivement, du *reste*, qui fait retour par exemple dans le mot d'esprit et le lapsus. L'existence d'un reste est un aspect constitutif du langage<sup>1</sup>. D'une certaine manière, le DIL constitue dans l'écriture une libération de la contrainte grammaticale, en la faisant apparaître pour ce qu'elle est : un alourdissement de l'écriture, un frein à l'expression. Le DIL serait ainsi la trace d'un reste constitutif, d'un reste dans le langage et dans la linguistique et incarnerait ce qui résiste à la syntaxe, ou en tout cas ce qui ne peut s'appréhender uniquement en termes syntaxiques. Le DIL, considéré comme l'équivalent linguistique du reste, ne serait pas sans rappeler l'inconscient freudien qui, exclu ou refoulé par les règles de la grammaire, fait retour, non sous forme de mots d'esprit et de lapsus, mais sous forme d'indices, qui constituent la trace linguistique de la parole d'un autre qui se manifeste à travers lui ; un peu comme l'inconscient est le lieu de l'autre et se dit à l'insu du sujet<sup>2</sup>. Cette analogie, qui a ses limites car en DIL l'autre ne parle pas à l'insu du sujet, est cependant nécessaire d'un point de vue méthodologique : le DIL ne peut relever d'un cadre explicatif où tout serait sous le contrôle d'un « sujet supposé savoir » pour reprendre l'expression de Jacques Lacan, qui serait le linguiste. Si tel était le cas, le DIL ne serait plus. Pour exister, il lui faut la persistance de ce doute qui le constitue et forge son identité grammaticale. S'il est nécessaire de tenter de formaliser le DIL (c'est d'ailleurs le sens de notre démarche), de trouver des invariants schématiques, cette quête ne doit pas faire oublier qu'une démarche

---

<sup>1</sup> *La Violence du langage*. Trad. Michèle Garlati. Paris : PUF, (1990) 1996, p. 29.

<sup>2</sup> Cette formulation s'inspire d'une métaphore que Jean-Jacques Lecercle applique à la langue elle-même (*La Violence du langage*, op. cit., p. 29).

formelle a ses limites : les textes mettent souvent en question ces invariants, les font jouer entre eux, « habillent le squelette de peau et de muscles différents au cas par cas. »<sup>3</sup> En d'autres termes, la recherche d'invariants ne doit pas faire perdre de vue les variations, qui sapent toute approche strictement grammaticale du DIL. Seule une étude *stylistique* par exemple est à même de rendre compte de la part inventive, individuelle de cet outil collectif qu'est la langue. « L'usage de la langue (ou des couleurs, ou des sons, selon systèmes ou les univers sémiotiques) mais aussi la façon de disposer des structures narratives, de dessiner des personnages, d'articuler des points de vue » appartient au style, comme le souligne Umberto Eco.<sup>4</sup>

Il faut donc dès le départ annoncer comme constitutive de l'objet d'étude une part non totalement maîtrisable, *un reste du reste* en quelque sorte, le DIL étant un procédé ouvrant la voie aux inventions, aux innovations stylistiques. Ainsi, parallèlement à cette tentative d'élucidation des principes qui sous-tendent ce reste de la syntaxe qu'est le DIL, on admettra l'existence d'une part toujours en fuite à l'intérieur de celui-ci ; on ménagera une place raisonnable à cette part fugitive, sans la nier *a priori*, en la commentant le plus possible de manière à se l'approprier, à s'en faire le sujet, le sujet d'un DIL dans sa complexité fugitive, et partant, le sujet de ce reste-là.

### 0.1. Mises au point préliminaires

Analyser le DIL suppose que l'on se fixe pour tâche prioritaire de répondre d'emblée à quelques questions récurrentes dans les études portant sur le sujet, auxquelles des réponses contradictoires sont proposées suivant les théories :

- (1) Faut-il considérer le DIL comme un type de discours rapporté (noté DR) ?
- (2) Si oui, le DIL contient-il des traces de subordination phrastique ou est-il dégagé de toute subordination quelle qu'elle soit ? Le DIL est-il une forme syntaxique ?
- (3) Comporte-t-il les traces linguistiques de la présence d'un narrateur ou est-il autonome ? Si l'énoncé en DIL comporte les traces d'un narrateur, est-il bi-vocal ?
- (4) Si le DIL est autonome, échappe-t-il au schéma de la communication ?

Les réponses apportées à ces questions, toutes liées les unes aux autres, conditionnent la suite de cette étude : elles entraînent des prises de position théoriques qui orienteront l'analyse et en constitueront le socle. Nous répondrons à chacune d'elles dans l'ordre (le début de chaque réponse est donné en gras) :

**(1) le DIL sera ici considéré comme un type de DR**, et ce pour une raison assez simple : si l'on demande à un locuteur de mettre un énoncé au DIL, une réponse peut être obtenue assez rapidement. La question a donc une certaine pertinence pour celui à qui elle est posée. Pour faciliter la démonstration à ce stade, nous partirons d'un exemple construit :

John was thoughtful. *He would be forty-five next week / on the following week.*

---

<sup>3</sup> Umberto Eco, *De la littérature*. Trad. Myriem Bouzaher. Paris : Grasset, (2002) 2003, p. 220.

<sup>4</sup> *De la littérature*, op. cit., p. 209.

L'énoncé en italiques se laisse interpréter comme du DIL ; sans entrer dans le détail de l'analyse, on perçoit l'énoncé comme rapportant la pensée de John (celui-ci se serait dit quelque chose comme « I will be forty-five next week. »). Cette pensée rapportée n'apparaît pas dans une proposition subordonnée. L'énoncé est simple, monopropositionnel et ne contient pas de conjonction de subordination. Ceci a une conséquence immédiate : on remarque que l'on éprouve instinctivement le besoin d'ajouter un contexte pour en quelque sorte introduire l'énoncé en DIL (ce contexte est ici *John was thoughtful*) et légitimer son interprétation comme DR. Il serait en effet mal aisé d'interpréter un énoncé comme *He would be forty-five next week / on the following week* sans aucun contexte environnant, même si l'énoncé est parfaitement construit. Il apparaît ainsi que le DIL réclame du contexte, et que cette contextualisation nécessaire n'affecte que le DIL au sein du DR : un énoncé en discours indirect classique ou enchâssé (noté DIC) par exemple ne produirait pas cet effet d'incomplétude, du fait de la subordination ; *he said that he would be forty-five on the following week* n'a pas besoin de davantage de contexte pour être interprété. Le segment contextualisant, 'annonceur' de DIL en quelque sorte, prend ici la forme d'une proposition à part entière (*John was thoughtful*) ; mais il pourrait également prendre la forme d'une incise placée, par exemple, en fin d'énoncé :

*He would be forty-five next week / on the following week, John thought.*

Dans ce cas de figure, à nouveau l'énoncé en DIL n'est pas subordonné. L'incise peut être supprimée sans pour autant que l'énoncé devienne agrammatical. L'énoncé présenterait seulement un déficit de contexte. Il ressort que si le DIL n'est pas syntaxiquement subordonné, il est *sémantiquement* subordonné au contexte. Il faut donc poser comme constitutive du DIL, une *subordination sémantique, contextuelle*. Pour utiliser une formulation qui s'inspire de la *Théorie des Opérations Énonciatives* (TOE) d'Antoine Culioli, à laquelle nous aurons recours pour rendre compte de certains repérages en DR, le DIL ne saurait apparaître sans contexte légitimant le sujet de l'énoncé (ici le pronom personnel « he »), locuteur origine d'un dire construit comme antérieur, *comme sujet-asserteur indirect*<sup>5</sup> *d'une relation prédicative préconstruite*<sup>6</sup>. Le DIL réclame du contexte pour être interprété comme tel. Ce contexte, qui peut prendre des formes variées, fonctionne comme un *subordonnant*

---

<sup>5</sup> Le concept d'asserteur *indirect*, dû à René Rivara (*Le système de la comparaison*. Paris : Éditions de Minuit, 1989, p. 174), est utilisé pour faire référence au statut assertif de S1 en DIC et en DIL. S1, qui n'a pas la parole en DI, ne peut rien affirmer directement. En DIL, il est simplement responsable d'un contenu, construit comme fictivement asserté en Sit1. Le sujet-asserteur indirect a donc un statut fictif. Par ailleurs, dans la *Théorie des Opérations Énonciatives* (TOE) d'Antoine Culioli, le terme 'asserter' signifie au sens large affecter un énoncé d'une modalité (affirmative, négative, interrogative, injonctive ou hypothétique), et au sens strict, le choix d'une valeur et d'une seule du domaine notionnel, positive ou négative (*He went to London / He didn't go to London*). En DIL, S1 est perçu comme origine de ce choix en Sit1. S1 est donc responsable d'une assertion, doublement définie comme l'attribution d'une modalité à la phrase et le choix d'une valeur positive ou négative. Pour une analyse plus complète du concept d'assertion dans la TOE, voir le glossaire de l'ouvrage dirigé par André Gauthier, *Explorations en linguistique anglaise*. Avec : Ruth Huart, Jean-Claude Souesme et Viviane Arigne. Coll. « Exploration Recherches en sciences de l'éducation ». Berne : Peter Lang, 1989, p. 230.

<sup>6</sup> Dans la TOE, ce terme désigne une relation posée comme validée par rapport à un repère origine externe à l'énoncé en cours, donc non repérée directement par rapport à l'origine énonciative *hic et nunc* de cet énoncé. La relation est construite antérieurement ou présentée comme déjà construite. L'existence d'un préconstruit est une condition nécessaire pour qu'un énoncé relève du DI en général et du DIL en particulier. Plus le préconstruit est difficile à déterminer, plus on s'éloigne du DI. En outre, dire qu'un énoncé en DIL renvoie à un préconstruit ne signifie pas que ce soit cette relation-là qui ait été fictivement validée en T1. Le préconstruit est un *construit*, que l'on déduit à partir de l'énoncé en DI, qui constitue un outil d'analyse.

*sémantique* de l'énoncé en DIL et entre en quelque sorte dans sa « structure sémantique ». La forme syntaxique que ce contexte peut revêtir est mouvante et variée : cela peut être une incise (auquel cas le DIL se présente comme tel), ou bien, à un niveau non explicite, un segment contenant un nom, un verbe, un adverbe, un adjectif (comme ici *thoughtful*) dont l'énoncé en DIL constitue un développement ; cela peut être également un énoncé en DIC ou en discours direct (noté DD), faisant apparaître un point de vue autre que celui du locuteur, servant de repère origine pour la suite, ou bien encore une question, posée généralement en DD, à laquelle une réponse est donnée en DIL par le même personnage ou par un personnage autre<sup>7</sup>. En voici deux exemples :

(1) « But what has he done ? » Sally asked. *Public work, she supposed.* (*Mrs. Dalloway*, p. 284)<sup>8</sup>

Le segment souligné constitue la suite de l'intervention de Sally, qui propose une réponse à la question qu'elle vient de poser.

(2) « How do you get on without him, Edna ? », he asked. « It's very dull without him, » she admitted. Mr Pontellier had seen Robert (= *him*) in the city, and Edna asked him a dozen questions or more. *Where had they met ? On Carondelet Street, in the morning. They had gone « in » and had a drink and a cigar together. What had they talked about ? Chiefly about his prospects in Mexico, which Mr. Pontellier thought very promising. How did he look ? How did he seem — grave, or gay, or how ? Quite cheerful, and wholly taken up with the idea of his trip [...]* (*The Awakening*, p. 47)

Il s'agit dans ce second cas d'un dialogue rapporté. Un premier échange est rapporté en DD, et c'est ensuite un énoncé en récit, dont le sémantisme fait surgir un questionnement et crée une attente (*Edna asked him a dozen questions or more*), qui ouvre la voix à un échange en DIL. La totalité du paragraphe relève ensuite du DIL, à l'exception du segment *which Mr. Pontellier thought very promising*, qui constitue un commentaire du narrateur.

Nous n'essaierons pas de recenser l'ensemble des contextes « annonceurs » de DIL car il n'y a pas de stabilité en la matière. L'exemple ci-dessous le montre :

« What's that you've got here, Harry ? » *It was* Quidditch through the Ages. Harry showed him. (*Harry Potter and the Philosopher's Stone*, p. 197)

Le segment souligné, qui constitue la réponse à la question posée en DD, ne relève pas du DIL car l'énoncé n'a pas été prononcé par le personnage, comme le montre le contexte immédiat (*Harry showed him*). Il s'agit simplement de récit. Il n'y a donc pas de *pattern* « annonceur » de DIL à l'exception des incises, qui peuvent aussi être trompeuses.

De ceci découle une autre interrogation : **le DIL est-il une forme syntaxique ?**

**(2)** La réponse est négative, puisqu'il n'y a pas de subordination syntaxique et que l'énoncé dans un autre contexte pourrait être interprété différemment, comme ne contenant pas de préconstruit, et donc comme étant imputable à un locuteur unique :

---

<sup>7</sup> Pour un inventaire plus précis des contextes introducteurs de DIL, voir l'étude de Marcel Vuillaume (« le style indirect libre prospectif ». *Stylistique et énonciation. Le cas du DIL*. Numéro spécial du *Bulletin de la Société de Stylistique Anglaise*. Gilles Mathis, Monique De Mattia-Viviès et Claire Pégon (eds). 2003, pp. 157-163). Voir également notre étude, *Le discours indirect en anglais contemporain. Approche énonciative*. Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence, 2000, p. 290-293.

<sup>8</sup> Les références complètes des ouvrages cités dans le texte figurent en bibliographie.

John, our hero, was now a mature person. He would be forty-five on the following week.

Autre exemple tiré du corpus :

Often they quarrelled, and she would not speak to him for a while ; but this always reduced him to subjection, and he crawled before her. He was angry with himself for showing so little dignity. He grew furiously jealous if he saw her speaking to any other man in the shop, and when he was jealous he seemed to be beside himself. He would deliberately insult her, leave the shop, and spend afterwards a sleepless night tossing on his bed, by turns angry and remorseful. *Next day he would go to the shop and appeal for forgiveness.*

« Don't be angry with me, » he said. « I'm so awfully fond of you that I can't help myself. » (*Of Human Bondage*, p. 294-295)

Le segment souligné offre quelques similitudes avec l'exemple construit (le repérage temporel *next day* est le même, *would* véhicule entre autres l'idée de prédiction, les pronoms sont de troisième personne) mais il ne s'interprète pas comme du DIL : rien dans le contexte ne pose le sujet syntaxique de l'énoncé (« he », le personnage, S1) comme origine d'un préconstruit. De plus, le modal WILL au passé n'a pas ici le sens d'intention ou de volonté, ce qui aurait pu être la trace d'un dire antérieur du personnage, ayant verbalisé cette intention. *Would* a le sens de prédiction, plus précisément le sens de propriété du sujet doublée d'une valeur fréquentative étant donnée la nature non bornée du procès, condition nécessaire à sa répétition (*go to the shop and appeal for forgiveness*). Dans un autre contexte, le même énoncé pourrait être interprété comme du DIL :

Mildred and Philip had had a terrible quarrel. Philip felt awfully guilty about it. *Next day he would go to the shop and appeal for forgiveness.*

*Would* aurait ici une valeur de prédiction et une valeur de volonté, ce qui favoriserait l'interprétation DIL.

A l'évidence, le DIL n'est pas une forme. Toutefois, cette affirmation doit être nuancée pour plusieurs raisons : la première est que tout énoncé relevant du récit ne pourrait pas être interprété comme du DIL, même dans un contexte approprié ; il y existe quelques contraintes syntaxiques pesant sur le DIL qui seront énumérées plus loin. De plus, poser l'existence de contraintes, c'est également poser l'existence d'une certaine forme : il suffit de remplacer le pronom personnel « he » du dernier exemple par un nom propre pour s'en apercevoir :

Mildred and Philip had had a terrible quarrel. Philip felt awfully guilty about it. Next day *Philip* would go to the shop and appeal for forgiveness.

la présence du nom propre ne produit pas le même effet mimétique que le pronom. Certains linguistes soutiennent que l'on sort ici du DIL pour entrer dans le récit, c'est-à-dire le discours narratorial. Nous ne trancherons pas cette question à ce stade ; on signalera simplement que le nom propre dans ce cas gêne l'interprétation de l'énoncé comme DIL. Autre raison rendant nécessaire de nuancer l'idée que le DIL n'est pas une forme : la notion de subordination sémantique est inséparable de l'idée de forme. Postuler l'existence d'une subordination sémantique pour tout énoncé en DIL, c'est d'emblée le rattacher à une forme d'un type particulier, celle du discours construit comme origine : l'énoncé interprété comme du DIL renvoie d'une certaine façon à une forme, dont le support subjectif, le sujet-asserteur indirect S1, *n'est pas en position de locuteur*. Ce support subjectif est un *énonciateur*, au sens où l'entend

Antoine Culioli, origine de repérages prédicatifs et énonciatifs<sup>9</sup> dont l'énoncé en DIL conserve la trace ; mais cet énonciateur, qui ne peut s'exprimer directement, n'a pas le statut de locuteur. Ce dernier correspond à la personne physique qui a la parole. C'est tout le paradoxe du DIL : ce n'est pas une forme appréhendable en tant que telle mais son perpétuel renvoi à un discours antérieur, qui lui a une forme, souligne son caractère formel emprunté, son formalisme mimétique au second degré. Ainsi, le DIL possède des caractéristiques formelles, celle du discours qu'il entreprend de mimer, sans être lui-même directement et d'emblée une forme grammaticale. Il n'a que la forme d'un discours origine censé avoir été énoncé et sa reconnaissance est fondée sur son caractère mimétique. On reconnaît ici l'une des thèses centrales de Jacqueline Authier (« Les formes du discours rapporté », pp. 79-85):

Tenter de cerner le DIL uniquement à travers le jeu de ses différences avec le DD et le DI, c'est le placer d'emblée sur le même plan que des formes *définies grammaticalement, au niveau de la phrase*, comme des DR [...] ; c'est admettre que le récepteur qui décode un DIL, s'interprète lui-même, univoquement et automatiquement, comme un R recevant d'un L, un rapport d'un acte de parole l-r, comme c'est le cas au DD, et au DI. La fréquence des commentaires sur le caractère de "devinette" qu'aurait le DIL : "est-ce l'auteur qui parle, ou bien, est-ce son personnage?" est significative du caractère grammaticalement non explicite du DIL comme DR. [...] Le DIL est une parole qui est 'reconnue' comme parole rapportée : les mécanismes discursifs qui sont à l'œuvre dans cette reconnaissance interdisent tout autant de ranger le DIL avec le DD et le DI dans les autres formes grammaticales du DR, que de le rejeter dans le non-linguistique.

S'il est réducteur d'envisager le DIL uniquement dans ses rapports avec les autres formes de DR comme le souligne Jacqueline Authier, il s'avère toutefois éclairant de le comparer aux autres types de DR, notamment au DIC, car il en partage certaines caractéristiques. Tout comme le DIC le fait de manière explicite, le DIL fait référence de manière implicite à un discours antérieur, à un préconstruit, à un *génodiscours* pour reprendre l'expression de Gilles Philippe (*Le discours en soi*, p. 38)<sup>10</sup> dont l'énoncé laisse apparaître les traces formelles, comme en discours indirect classique; les temps et les repérages de personnes sont ce qui rapproche le DIL du DIC, c'est-à-dire le DIL d'une forme (de DR) :

He thought (that) *he would* be forty-five *on the following week*.

Ce repérage anaphorique effectué par rapport au moment de la pensée du référent du sujet « he » n'est pas sans rappeler le DIC, même si le DIL ne saurait être décrit comme un DIC désenchâssé (nous y reviendrons plus loin). Le repérage temporel et des personnes en DIL est soumis aux mêmes contraintes qu'en DIC. Les

---

<sup>9</sup> *Les repérages prédicatifs*, effectués dans un premier temps, concernent les relations entre les termes de l'énoncé, l'ordre des termes de la relation prédicative, par exemple le choix d'un terme de départ dont dépend la diathèse (active ou passive) de l'énoncé. *Les repérages énonciatifs*, effectués dans un deuxième temps, concernent les relations entre les termes de l'énoncé et la situation origine : adjonction des déterminations nominales (repérage nominal) et verbales (repérage temporel). L'énoncé est ensuite repéré *par rapport à l'énonciateur-locuteur*, par l'acte d'énonciation.

<sup>10</sup> Le discours intérieur, que l'on doit pouvoir reconstituer à partir de l'énoncé en DIL, est un premier texte, une représentation idéale du discours intérieur, qui caractérise le discours endophasique. Dans les termes de Gilles Philippe, c'est un *génodiscours*, qui n'est autre que le lieu de la première énonciation. Puis le *génodiscours* se transforme en *phénodiscours*, qui se définit comme le *génodiscours* adapté aux nécessités de la deuxième énonciation (le discours narratorial). Le discours intérieur rapporté en DIL relève donc à la fois du *génodiscours* et du *phénodiscours*. C'est ainsi que le *phénodiscours* parle d'un discours premier qu'il suppose avant lui.

caractéristiques formelles du DIL ainsi définies rendent possible l'élaboration d'une « grammaire » du DIL, en sachant que cette dernière ne peut avoir qu'un caractère relatif. S'agissant du DIL, toute catégorisation, pour nécessaire qu'elle soit, ne saurait avoir une valeur totalement stable, ni fiable. Par ailleurs, l'absence de subordination a une implication immédiate : *il n'y a plus qu'une seule prédication*, repérée tout entière par rapport au personnage, qui ne retient du DR (de la présence narrative, du locuteur rapporteur) que le repérage temporel et des personnes. Ce passage à une seule prédication est tout à fait central et explique notamment le fait que le narrateur ne puisse intervenir sur le contenu même de la relation prédicative ; le personnage en est le seul responsable. Cette analogie de fonctionnement entre DIC et DIL concernant le repérage temporel et des personnes *est bien la preuve grammaticale qu'il existe une autre origine énonciative en DIL*, différente du sujet-asserteur indirect origine (S1), qui effectue une prise en charge différée<sup>11</sup>.

**Le DIL est-il donc bi-vocal ? (3).** Apporter une réponse à cette question c'est entrer au cœur du débat<sup>12</sup> qui a agité la communauté linguistique pendant des années et se poursuit encore. Deux théories s'affrontent : l'une repose sur le postulat que tout énoncé est le produit d'une énonciation et émane d'un locuteur. Dans cette perspective, « de bon sens » aux yeux de Gilles Philippe (*Langue Française n°128*, p. 4), tout récit a un narrateur (un locuteur), même quand on n'en trouve pas de trace explicite dans le texte. En DIL, le repérage temporel et des personnes est la trace explicite de ce narrateur-locuteur. Dans cette optique, le DIL est intrinsèquement dialogique ou polyphonique car il fait entendre deux voix<sup>13</sup>. On reconnaît là une idée de Mikhaïl Bakhtine<sup>14</sup>, qui a le premier parlé du phénomène des voix pour rendre

---

<sup>11</sup> La prise en charge est une opération énonciative et implique à ce titre la prise en compte de la situation d'énonciation : la prise en charge est liée au moment d'énonciation. En DIL, S1 est présenté comme responsable du contenu rapporté mais il ne saurait prendre en charge directement celui-ci puisqu'il n'a pas la parole. La prise en charge du contenu par S1 ne peut être que différée ou indirecte. Voir notre étude, *Le discours indirect en anglais contemporain*, op. cit., p. 356.

<sup>12</sup> Voir l'introduction de Gilles Philippe dans *Langue Française*, 128. *L'ancrage énonciatif des récits de fiction*. Paris : Larousse, p. 3-8.

<sup>13</sup> Cette idée est présente dans la conception du langage de Gilles Deleuze et Félix Guattari (*Mille plateaux*. Paris : Minuit, 1980, p. 101), pour qui « il n'y a pas d'énonciation individuelle, ni même de sujet d'énonciation. Pourtant il y a relativement peu de linguistes qui aient analysé le caractère nécessairement social de l'énonciation. [...] Le caractère social de l'énonciation n'est intrinsèquement fondé que si l'on arrive à montrer comment l'énonciation renvoie par elle-même à des *agencements collectifs*. Alors on voit bien qu'il n'y a d'individuation de l'énoncé, de subjectivation de l'énonciation, que dans la mesure où l'agencement collectif l'exige et le détermine. C'est précisément la valeur exemplaire du discours indirect, et surtout du *discours indirect « libre »* : il n'y a pas de contours distinctifs nets, il n'y a pas d'abord insertion d'énoncés différemment individués, ni emboîtement de sujets d'énonciation divers, mais un agencement collectif qui va déterminer comme sa conséquence les procès relatifs de subjectivation, les assignations d'individualité et leurs distributions mouvantes dans le discours. Ce n'est pas la distinction des sujets qui explique le discours indirect, c'est l'agencement, tel qu'il apparaît librement dans ce discours, qui explique toutes les voix présentes dans une voix, les éclats de jeunes filles dans un monologue de Charlus, les langues, dans une langue, les mots d'ordre, dans un mot. »

<sup>14</sup> Mikhaïl Bakhtine appelle 'hétéroglossie' les manifestations d'un discours autre intégré au discours narratif, dont le DIL constitue un type. Dans *The Dialogic Imagination. Four Essays by M. M. Bakhtin*, on lit : « Heteroglossia, once incorporated into the novel (whatever the forms for its incorporation), is another's speech in another's language, serving to express authorial intentions but in a refracted way. Such speech constitutes a special type of double-voiced discourse. It serves two speakers at the same time and expresses simultaneously two different intentions : the direct intention of the character [...] and the refracted intention of the author. In such discourse there are two voices, two meanings and two expressions. And all the while these two voices are dialogically interrelated, they — as it were — know about each other. [...] Double-voiced discourse is always internally

compte de la problématique de la *polyphonie*. A l'origine, c'est le terme de "dialogue", et non de polyphonie, qu'utilise Bakhtine. Les notions de *dialogisme* et de *polyphonie* seront utilisées plus tard par Tzvetan Todorov (*Le principe dialogique*, p. 8). Le concept de polyphonie a ensuite été repris par d'autres, notamment dans le cadre de la narratologie, par Roland Barthes et Gérard Genette, dans le cadre de la TOE par Jenny Simonin, dans le cadre de la pragmatique énonciative, par Oswald Ducrot, qui en a tiré une théorie (*Le dire et le dit*, 171-233), par Monika Fludernik en Allemagne et Roy Pascal aux Etats-Unis. Tous utilisent le concept de polyphonie ou d' 'hétérogénéité constitutive' du discours (expression de Jacqueline Authier, « Les formes du discours rapporté », p. 74) pour rendre compte de ces structures complexes qui mêlent plusieurs sources énonciatives. Toutes les théories de la polyphonie se fondent sur l'idée qu'il existe une *rupture dans l'unité du sujet parlant*.<sup>15</sup> Toutes décrivent le DIL comme un mélange de voix, le récit étant un type de discours. C'est ce que Gilles Philippe appelle l'approche « communicationnelle » (terminologie que nous reprendrons), dans sa riche introduction sur « L'ancrage énonciatif des récits de fiction » (*Langue Française*, 128, p. 4). Toute représentation du langage nous met en contact avec son énonciateur ; nous rendre conscient de ce qu'est la langue, c'est nous faire identifier qui en parle, comme le dit Tzvetan Todorov (*Le Principe dialogique*, p. 97). Dans cette optique, le DIL, qui constitue l'articulation de deux points de vue, conduit donc tout naturellement à se poser les questions suivantes : où se situe le narrateur ? Quelles sont les traces grammaticales de sa présence ? Où se situe le personnage ? Quelles sont les opérations dont il est l'origine ? Comment rendre compte en termes linguistiques de leur rôle respectif ?

Face à cette lignée, une tout autre approche, reposant sur la conception benvenistienne de « l'histoire », dont la citation de Benveniste ci-dessous rappelle brièvement les grandes lignes (*Problèmes de linguistique générale*, p. 241-242) :

Il faut et il suffit que l'auteur reste fidèle à son propos d'historien et qu'il proscrive tout ce qui est étranger au récit des événements (discours, réflexion, comparaisons). A vrai dire, il n'y a même plus alors de narrateur. Les événements sont posés comme ils se sont produits à mesure qu'ils apparaissent à l'horizon de l'histoire. Personne ne parle ici ; les événements semblent se raconter eux-mêmes. [...] Nous avons par contraste situé d'avance le plan du *discours*. Il faut entendre discours dans sa plus large extension : toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur, et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière.

Dans cette optique, le DIL ne comporte pas de narrateur-locuteur : postuler l'existence d'un narrateur, même effacé, bloque toute tentative sérieuse de description de phénomènes comme le DIL. Les phrases qui contiennent les traces

---

dialogized.» (Trans. Caryl Emerson and Michael Holquist. Michael Holquist (ed.). *The U.S.A : The University of Texas Press*, 1981, p. 324). Pour Bakhtine, le DIL est donc fondamentalement duel et polyphonique.

<sup>15</sup> Bakhtine a une conception très large de ce phénomène : pour lui le langage lui-même est polyphonique. En effet, puisque le langage a une fonction purement sociale en ce sens qu'il sert à communiquer, et puisque l'interaction verbale (donc le dialogue) constitue l'activité fondamentale de la langue, le discours intègre inévitablement des fragments du discours des autres. Bakhtine élabore ainsi une théorie de la dialogisation interne du discours et observe que seul l'Adam mythique abordant avec sa première parole un monde non encore mis en question aurait été à même de produire un discours soustrait au déjà-dit de la parole d'autrui. En conséquence, le discours étant lui-même constamment traversé par le déjà-dit, il devient nécessaire de se pencher sur les formes du discours rapporté dans la mesure où les tendances fondamentales et constantes du discours d'autrui s'y manifestent.

d'un sujet de conscience qui n'est pas en position de locuteur tout comme les énonciations historiques, sont sans locuteur (*speakerless*). Ceci ne veut pas dire qu'aucun locuteur ne les a produites mais les énoncés fonctionnent *comme si* personne ne les avait produits. Les phrases sont posées pour elles-mêmes en dehors de tout acte d'énonciation. Dans cette perspective, défendue, entre autres par Ann Banfield (*Unspeakable Sentences*, 1982) elle-même s'appuyant sur une tradition remontant aux années cinquante, notamment sur Benveniste en France, Käte Hamburger en Allemagne et plus récemment S.-Y Kuroda aux Etats-Unis<sup>16</sup>, il n'y a pas lieu de postuler une situation de communication si le texte lui-même, par le biais de certains repérages (temps, repérages de troisième personne, descriptions d'états intérieurs) n'en postule pas une. Le DIL échappe ainsi au schéma de la communication : une telle configuration ne peut se trouver qu'à l'écrit puisque le discours oral est toujours proposé dans le cadre explicite d'une relation communicative. Les phrases de DIL ne sont pas prononçables (« unspeakable », pour reprendre le terme proposé par Ann Banfield) dans le cadre d'une relation de communication « réelle ». Telle est la deuxième approche, non communicationnelle du DIL.

Cette deuxième approche, dont la critique prend pour cible les écrits d'Ann Banfield, a fait couler beaucoup d'encre. Pourtant, l'étude d'Ann Banfield, dont le cadre théorique générativiste est sans doute peu adapté à la description d'un phénomène aussi mouvant que le DIL, pose néanmoins de véritables questions, négligées dans d'autres études effectuées dans des cadres théoriques différents. Sans revenir sur l'idée que tout texte s'adresse à un destinataire, qui ne semble guère contestable, donc sans remettre en cause l'approche communicationnelle, il semble cependant que le DIL tel qu'il apparaît en récit de fiction suppose un schéma de communication bien particulier, spécifique à ce mode d'énonciation, dont on aurait tort de négliger les particularités. Un examen minutieux du corpus fait apparaître la nécessité d'établir une distinction entre le DIL, tel qu'on le rencontre parfois à l'oral, et le DIL tel qu'on le trouve dans un récit de fiction. La relation de communication qui s'établit entre le narrateur et le lecteur dans un récit de fiction n'est pas du même type que celle qui s'établit à l'oral, entre un locuteur et un co-locuteur. Ce dernier, qui peut prendre la parole dans une situation de communication ordinaire, ne le peut pas dans le cadre d'une fiction, ce qui influe peu ou prou sur la forme du dire. Par ailleurs, le fait que le DIL serve également à rapporter du discours intérieur dont le caractère effectivement verbalisé pose problème peut également modifier la façon dont ce discours est rapporté ou représenté. Aussi, l'équation : DIL en récit fictionnel = DIL en situation de communication non fictionnelle, que l'on rencontre dans les travaux les plus importants effectués dans le cadre des linguistiques de l'énonciation, repose sur un non-lieu, un peu trop vite prononcé. En cela les arguments d'Ann Banfield ne manquent pas de pertinence : si son analyse ne permet pas de rendre compte du DIL dans sa complexité et sa diversité, le cadre théorique choisi l'empêchant de prendre en compte d'autres paramètres non strictement grammaticaux, son étude a le mérite de mettre en évidence la spécificité du DIL de fiction, et à l'intérieur de celui-ci, du DIL *intérieur* de fiction. La conclusion à laquelle Banfield aboutit, à savoir que le DIL échappe au schéma de la communication et que personne n'y parle, est bien entendu difficilement défendable, mais il n'en reste pas moins que le DIL pose bel et bien la question du type de relation de communication qu'il institue dans un récit de fiction. Il est donc tout

---

<sup>16</sup> A partir d'études effectuées sur le japonais, Kuroda montre qu'il existe dans cette langue un type de récit fictionnel qui exclut tout renvoi à une situation d'énonciation première.

aussi préjudiciable de rejeter en bloc l'analyse d'Ann Banfield que de l'accepter sans réserve. La grammaire générative, par sa rigidité et le désir de maîtrise qui la sous-tend, ne saurait rendre compte d'un phénomène aussi instable et propice à l'invention stylistique qu'est le DIL. Mais il faut faire leur juste place aux travaux d'Ann Banfield, qui ont fait avancer la recherche dans le domaine du DIL de manière significative.

On donnera maintenant deux arguments grammaticaux qui remettent en cause le bien fondé de l'approche non communicationnelle du DIL, défendue par Ann Banfield. Contrairement à ce qu'avancent les partisans de cette approche, le **DIL n'échappe pas au schéma de la communication (4)**, comme l'atteste la possibilité de le rencontrer à l'oral, avec des déictiques de première personne (le DIL est souligné) :

(1) Il est devenu complètement fou. *Tout le monde lui en veut, moi la première. Les voisins l'épient. Moi, je le surveille, et je rapporte tout ce qu'il fait ... J'en ai par dessus la tête.*<sup>17</sup>

(2) My wife is really hard to live with these days. She keeps complaining all the time: *everybody annoys her, people don't respect her, the children keep making a noise while she works in her room. As for myself, I do nothing to help her and prevent her from doing what she wants.*<sup>18</sup>

Dans ces deux cas, il y a bel et bien une relation d'allocution matérialisée, entre le locuteur et son destinataire, qui peut prendre la parole et ainsi *occuper la place de co-locuteur*. La thèse avancée par Kuroda dans le cadre de la grammaire générative, et reprise par Ann Banfield, se trouve donc invalidée :

not all sentences can conform to the paradigm of linguistic communication in terms of speaker and addressee, that is to say there is no "I" no "you" in free indirect speech. (Banfield, « Narrative Style and the Grammar of Direct and Indirect Speech », p. 33)

Dans le cadre d'une fiction, il y a bel est bien une relation d'allocution, comme à l'oral, mais elle est d'un type un peu différent : un narrateur So posé comme différent de l'auteur (noté S) s'adresse implicitement à un destinataire (noté S'o) *qui n'est pas en position de co-locuteur*. C'est précisément ce qui permet de faire la différence entre le DIL de fiction et le DIL rencontré à l'oral. Cette relation a ceci de particulier qu'elle est *non réversible* puisque le destinataire (le lecteur) ne peut jamais prendre la parole. Comme le remarque Vincent Jouve (*La Lecture*, p. 13), « La grande particularité de la lecture par rapport à l'échange oral est son statut de communication différée. »<sup>19</sup> Le DIL n'échappe donc pas au schéma de communication différée propre à la narration, même si la relation d'allocution propre aux récits de

---

<sup>17</sup> Exemple emprunté à Jacqueline Authier, « Problèmes posés par le traitement du discours rapporté dans une grammaire de phrase », *Linguisticae Investigationes* III : 2, 1979, p. 225.

<sup>18</sup> Exemple provenant de notre étude, *Le discours indirect en anglais contemporain*, op. cit., p. 311.

<sup>19</sup> Il poursuit : « L'auteur et le lecteur sont — du moins dans la très grande majorité des cas — éloignés l'un de l'autre dans l'espace et dans le temps. La relation entre émetteur et récepteur est, dans la lecture, totalement asymétrique. Cette caractéristique n'est bien sûr pas sans conséquences. Alors qu'un énoncé oral évite la plupart des obscurités par des renvois directs et incessants à la situation spatio-temporelle commune aux interlocuteurs, le texte se présente au lecteur hors de sa situation d'origine. Acteur et lecteur n'ont pas de cadre commun de référence. C'est donc en se fondant sur la structure du texte, c'est-à-dire sur le jeu des relations internes, que le lecteur va reconstruire le contexte nécessaire à la compréhension de l'œuvre. » (*La Lecture*. Paris : Hachette Supérieur, 1993, p. 13)

fiction peut avoir des implications sur l'esthétique du DIL. Roland Barthes écrit d'ailleurs que :

[...] le récit, comme objet, est l'enjeu d'une communication : il y a un donateur du récit, il y a un destinataire du récit. On le sait, dans la communication linguistique, *je* et *tu* sont absolument présumés l'un par l'autre ; de la même façon, il ne peut y avoir de récit sans narrateur et sans auditeur (ou lecteur)<sup>20</sup>.

Ann Banfield ne peut poser l'existence d'un destinataire en DIL car il lui faudrait dans ce cas admettre l'existence de son corrélat, le locuteur. Ceci constitue le second point d'achoppement de l'approche non communicationnelle, lié au précédent : il n'y a en DIL ni locuteur (les phrases sont posées pour elles-mêmes, comme si personne ne les avait prononcées) et ni co-locuteur (elles ne s'adressent à personne). Le DIL est un mode de représentation de paroles ou de pensées qui échappe au schéma interlocutif ordinaire. C'est la raison pour laquelle, il ne peut y avoir ici qu'un seul point de vue exprimé en DIL : celui du personnage. Ce dernier fonctionne comme un sujet de conscience, à partir duquel les modalités sont repérées. Dans cette optique, chaque énoncé ne contient qu'un et un seul point de vue, celui du personnage. Les repérages temporels et des personnes ne sont qu'un alignement imposé par le cadre du récit, lequel ne fait intervenir aucun autre sujet de conscience. En d'autres termes, les repérages temporels et des personnes ne sont pas la trace d'un autre sujet de conscience, ni d'un autre locuteur quel qu'il soit. Ils ne sont que le résultat de la mise en récit. En somme,

C'est le texte qui parle, non l'auteur. Et ce texte, l'auteur l'a écrit, ce qui [...] est un acte bien différent de celui de parler. » (*Phrases sans parole*, [trad. Cyril Veken, *Unspeakable Sentences*, p. 314]).

Une telle position de principe évacue hors de la sphère de la grammaire tous les énoncés qui font apparaître une dissonance de point de vue. Selon Ann Banfield, les énoncés que l'on perçoit intuitivement comme dissonants en DIL, dans lesquels le narrateur exprime, d'une manière ou d'une autre, un jugement par rapport au discours qu'il rapporte ne relèvent pas d'une description grammaticale et n'atteste pas une double présence : l'ironie, la dissonance, ne sont pas pour elle des marqueurs grammaticaux. D'un point de vue strictement grammatical, il n'y a qu'un seul point de vue exprimé, celui du personnage. Il est vrai qu'il n'a pas de foyer de subordination qui permette d'asseoir grammaticalement la présence du narrateur. Mais alors que faire de ces énoncés où le désaccord se manifeste en général sous forme d'une disjonction intonative à l'oral ? Comme le souligne pourtant Bakhtine,

Le DIL constitue le cas le plus important et le mieux fixé syntaxiquement de convergence interférentielle de deux discours orientés différemment du point de vue de l'intonation.<sup>21</sup>

La grammaire et la syntaxe participent de la construction du sens. L'intonation échappe-t-elle à cette construction ? Cela ne semble pas pouvoir se défendre : ce n'est pas parce que l'on ne rencontre pas de marque visible d'un point de vue que celui-ci n'existe pas. En voici un exemple :

---

<sup>20</sup> « Introduction à l'analyse structurale des récits ». *Communications*, 8. *L'analyse structurale du récit*. Coll. Points. Paris : Éditions du Seuil, 1966, p. 24.

<sup>21</sup> *Marxisme et philosophie du langage*. Trad. Marina Yaguello. Paris : Éditions de Minuit, (1929) 1977, p. 189.

They started on Monday with a visit from Marcel the Parcel, our postman. He was irritated, barely pausing to shake hands before demanding to know where I had hidden the mail box. He had his rounds to do, it was almost noon, how could I expect him to deliver letters if he had to play *cache-cache* with the mail box?<sup>22</sup>

L'effet ironique est créé par le choix des mots français insérés ("*cache-cache*"), produisant un effet comique, que le lecteur connaisse ou non le français, qui sont destinés à tourner en dérision le personnage. Une lecture de ce passage à haute voix fait d'ailleurs ressortir clairement ce décalage entre narrateur et personnage. Il semble que la grammaire de phrase rencontre ici une aporie : c'est bien pour créer un effet que l'expression « *cache-cache* » est maintenue en français, et cela ne peut être le fait que du narrateur.

Reprenons l'exemple de DIL dissonant, procuré par Jacqueline Authier, déjà cité :

Il est devenu complètement fou. *Tout le monde lui en veut, moi la première. Les voisins l'épient. Moi, je le surveille, et je rapporte tout ce qu'il fait ... J'en ai par dessus la tête*<sup>23</sup>.

Bien sûr, il n'y a pas de marqueur explicite du point de vue dissonant du narrateur. Mais le contenu sémantique de ce passage à la première personne rend impossible sa prise en charge par le narrateur (qui est aussi le destinataire du référent de « il » dans la situation initiale, notée Sit<sub>1</sub>). La marque linguistique ou son absence ne signifie pas pour autant une absence de prise de position : le contexte exclut la neutralité du rapporteur d'un tel énoncé. En conséquence, définir le DIL comme un mode de représentation, comme le fait Ann Banfield, c'est nécessairement poser l'existence d'un auteur de la représentation, dont la présence n'est pas nécessairement marquée au niveau strictement grammatical. Celle-ci peut se traduire dans l'écart plus ou moins grand que le lecteur perçoit, entre l'énoncé et ce qu'il est censé représenter. Il devient alors difficile de maintenir l'existence de "phrases sans parole", de discours sans narrateur. A cet égard, Genette se montre très net :

Le récit sans narrateur, l'énoncé sans énonciation me semblent de pures chimères, et comme telles « infalsifiables ». [...] Je ne puis opposer à ses fidèles que cette confession désolée : « Votre récit sans narrateur existe peut-être, mais depuis quarante-sept ans que je lis des récits, je ne l'ai rencontré nulle part. (*Nouveau discours du récit*, p. 68).

Aussi, on distinguera deux entités en DIL : le sujet de conscience, S<sub>1</sub>, sujet-asserteur indirect, qui n'est pas locuteur (même si sa voix peut être entendue à travers la voix d'un autre), et le narrateur, qui est en position de locuteur et effectue un certain nombre de repérages (temporels et des personnes). Sans être un sujet de conscience à partir duquel fonctionnent les modalités de l'énoncé, ce dernier peut, dans certains contextes, effectuer un commentaire sur le contenu rapporté, sans pour autant intervenir sur la relation prédicative elle-même. Il ne peut que s'en distancier. Le DIL est donc **bi-vocal** car, par les doubles repérages qu'il institue, il reflète l'articulation de deux subjectivités qui n'affectent pas les mêmes repérages de l'énoncé et dont l'une domine l'autre. C'est ce point de vue que défend le linguiste Roy Pascal, dans ses travaux sur le DIL (*The Dual Voice*, p. 74-75) :

---

<sup>22</sup> Peter Mayle, *A Year in Provence*. London : Pan Books, 1989, p. 73.

<sup>23</sup> « Problèmes posés par le traitement du discours rapporté dans une grammaire de phrase », op. cit., p. 225.

At the same time *Free Indirect Speech* serves, as always, a double purpose. On the one hand it evokes the person, through his words, tone of voice, and gesture, with incomparable vivacity. On the other, it embeds the character's statement or thought in the narrative flow, and even more importantly in the narrator's interpretation, communicating also his way of seeing and feeling.<sup>24</sup>

Cette position théorique — un seul locuteur sujet de conscience en DIL, donc une seule voix, locuteur et voix constituant pour Ann Banfield une seule et même entité incarnée par le personnage — amène l'auteur à ne pas distinguer les cas de DIL de ce que Dorrit Cohn appelle « Psycho-narration » (*psycho-récit*<sup>25</sup>). Cette technique narrative regroupe, au niveau linguistique, les énoncés qui relèvent du récit à point de vue et les énoncés qui relèvent du DIC ; dans les deux cas, les faits sont envisagés du point de vue du personnage. Or même si l'étude d'Ann Banfield ne met pas sur le même plan DIC et DIL (les deux sont très clairement distingués suivant des critères syntaxiques stricts), sa conception univocale du DIL la conduit à regrouper dans une même catégorie et sous l'étiquette de *Represented Speech and Thought* (RST), le DIL et le récit à point de vue, composante du psycho-récit. La raison invoquée est qu'à chaque fois, seul le point de vue du personnage est exprimé. L'appellation *free indirect speech* ou *style* d'ailleurs n'apparaît même plus. Ce parti-pris théorique la contraint à mettre sur le même plan tous les énoncés contenant un sujet de conscience et à ne pas tenir compte des degrés de présence du narrateur, forcément moindres en DIL qu'en psycho-récit. D'un point de vue linguistique, une telle assimilation, évacuant l'aspect hétérogène de certains repérages qui ne sont pas nécessairement modaux, ne peut se justifier.

Comparons les exemples suivants, qui relèvent du psycho-récit, à l'exception du (5), qui relève du DIL (c'est nous qui soulignons) :

(1) She had conceived her first passion, and the object of it was her governess. It hadn't been put to her, and she couldn't or at any rate didn't, put it to herself that she liked Miss Overmore better than she liked *papa*. (*What Maisie Knew*, p. 47-48)

(2) All this was only a background for Sally. She stood by the fireplace talking, in that beautiful voice which made everything she said sound like a caress, to *Papa*, who had begun to be attracted rather against his will [...]. (*Mrs Dalloway*, p. 52)

(3) C'était sa maison. Elle l'avait rêvée avec son père. Rien que pour eux deux et Hector, le grand bas-rouge. Hector, elle l'avait chevauché toute petite quand *papa* et *maman* le lui avait offert. Bien sûr, elle avait attendu qu'il ait 3 ans, comme elle. A présent, ils en avaient tous les deux 13, et *maman* était morte. (Maud Tabachnik, *La maison au fond des bois*. Paris : Albin Michel, 2002)

(4) He thought it very discouraging that his wife, who was the sole object of his existence, evinced so little interest in things which concerned him and valued so little his conversation. (*The Awakening*, p. 7)

(5) She wrenched away, crying out for him to take his rope and go tho hell, she had simply given him up : and ran. [...] He went out around the house

---

<sup>24</sup> Cité par Monika Fludernik, *The Fictions of Language and the Languages of Fiction*. London : Routledge, 1993, p. 322.

<sup>25</sup> Traduction d'Alain Bony. *La transparence intérieure (Transparent Minds, 1978)*. Paris : Éditions du Seuil, 1981.

and into the lane ; he suddenly realized he had a blister on his heel and his shirt felt as if it were on fire. *Things broke so suddenly you didn't know where you were. She could work herself into a fury about simply nothing. She was terrible, damn it : not an ounce of reason. You might at least talk to a sieve as that woman when she got going. Damned if he'd spend his life humouring her ! Well, what to do now ? He would take back the rope and exchange it for something else.* (« Rope », p. 56, l. 244-257)

Dans les trois premiers cas, les faits sont envisagés du point de vue du personnage mais en aucun cas ce dernier n'a pu verbaliser l'énoncé en ces termes (dans l'exemple (1), il s'agit d'une petite fille de cinq ans). C'est le narrateur qui verbalise la pensée du personnage, nous sommes donc en psycho-récit. La voix du personnage peut être entendue dans le choix du terme « papa » ou « maman », qui sont repérés par rapport à lui. En (4), nous avons affaire à du DIC (avec proposition principale et enchâssement), fondé sur la traduction dans les termes du rapporteur des propos rapportés. Il s'agit à nouveau, dans l'optique narratologique de Dorrit Cohn, de psycho-récit. Dans l'exemple (5) en revanche, nous sommes en DIL, et les propos sont attribuables au personnage cité, qui a pu les verbaliser de cette façon. En (6), le DIL laisse la place à du psycho-récit :

Mr. Pontellier returned to his wife with the information that Raoul had a high fever and needed looking after. [...]

Mrs. Pontellier was quite sure Raoul had no fever. He had gone to bed perfectly well, she said, and nothing had ailed him all day. (DIL)

Mr. Pontellier was too well acquainted with fever symptoms to be mistaken. He assured her the child was consuming at that moment in the next room. (Psycho-récit) (*The Awakening*, p. 7)

Des réponses apportées aux questions liminaires, il ressort que le DIL est un type de discours rapporté, non subordonné, ayant les caractéristiques formelles d'un discours origine que l'on reconstruit à travers lui. S'il constitue une forme, c'est au second degré, de manière indirecte. Il est fondamentalement bi-vocal car deux types de repérages différents entrent en jeu, effectués par deux origines énonciatives distinctes : le narrateur et le personnage. L'un (le personnage) est support de point de vue, et l'autre (le narrateur) intègre ce point de vue à la gangue du récit, qui n'est autre que le discours narratorial. Le discours rapporté est donc tributaire du type de narration (dissonante ou consonante) dans lequel il s'insère et des contraintes que ce dernier lui impose. C'est pourquoi se superpose parfois un autre point de vue que celui du personnage, celui du narrateur, qui n'est pas nécessairement grammaticalement marqué à l'écrit. L'intonation joue alors un rôle important et participe également de la construction du sens. L'existence d'un locuteur en DIL a comme corollaire l'existence d'un destinataire, qui a ceci de particulier qu'il ne peut prendre la parole. Le DIL de fiction est donc fondé sur une relation d'allocation tronquée, qui le différencie plus ou moins radicalement du DIL rencontré à l'oral. Le DIL n'échappe donc pas au schéma de la communication.

## **0.2. Orientations théoriques de l'étude**

Après avoir répondu aux questions liminaires, il faut maintenant expliciter davantage les orientations théoriques qui découlent des réponses apportées. Le point de départ de cette étude est l'idée que le DIL est un type de représentation de paroles ou de pensées fondé sur *l'interprétation* : parce qu'il ne se présente pas syntaxiquement comme tel, le DIL se doit d'être *ressemblant* par rapport à un discours origine fictif.

Pour que l'on ait affaire à du DIL, il faut que le discours interprétable comme tel soit *vraisemblable*, donc présente des similitudes avec un discours origine fictif, ce dernier créant un décalage par rapport au discours du narrateur<sup>26</sup>. On en déduit que plus on s'éloigne d'une reconstruction possible d'un discours origine fictif, plus on s'éloigne du DIL et plus on se rapproche de la narration pure, non explicitement bi-vocale, donc non strictement polyphonique ou hétérogène. Le DIL n'est pas une réalité appréhendable en termes univoques : il faut admettre l'existence d'un *gradient* dans la description du DIL, suivant le caractère plus ou moins récupérable à partir de l'énoncé interprétable comme tel, du discours origine, suivant l'investissement plus ou moins grand du narrateur dans l'énoncé en DIL. Il y a ainsi une *stylistique* du DIL : certains auteurs l'utilisent de manière très mimétique, d'autres en font un usage plus distancié. C'est la raison pour laquelle il est difficile de ne pas considérer le DIL comme intrinsèquement duel, et comme faisant apparaître différents degrés de contrôle narratorial<sup>27</sup>. C'est d'ailleurs en ces termes que Monika Fludernik (*The Fictions of Language and the Languages of Fiction*, p. 435) choisit de décrire le fonctionnement du DIL (c'est nous qui soulignons) :

All language, even in FID (free indirect discourse), is the language of the current speaker or text. The differences in subordination, temporal shifting and referential shift can all be dealt with as *varying degrees of authorial control*.

On donnera brièvement quelques exemples illustrant ce degré variable de présence narrative, auquel une partie de notre étude sera consacrée :

(1) But summer came and Dill was not there. I received a letter and a snapshot from him. The letter said he had a new father [...]. His father was a lawyer, like Atticus, only much younger. [...] Dill concluded by saying he would love me for ever and not to worry, *he would come get me and marry me as soon as he got enough money together, so please write. (To Kill a Mockingbird, p. 120)*

(2) « Just a minute, Scout, » said Mr Tate. « Mr Finch, did you hear them ? »

Atticus said he didn't. *He had the radio on. Aunt Alexandra had hers going in her bedroom. He remembered because she told him to turn his down a bit so she could hear hers. (To Kill a Mockingbird, p. 272)*

<sup>26</sup> On reprendra ici la définition que propose David Macey du terme anglais « verisimilitude » (*The Penguin Dictionary of Critical Theory*. London : Penguin, 2000, p. 391 [c'est nous qui soulignons] ) : « The debate over the nature of verisimilitude (the French term *le vraisemblable* is sometimes used in English) has been going ever since Aristotle's day, and its repercussions are visible in the most banal conversations about the 'likelihood' of a character in a book or film acting in this or that manner. [...] *At one level, verisimilitude can be established by the reality-effect produced by the introduction into a narrative of details that do nothing to advance the narrative, and which are redundant in structural terms, but which « say » to the reader « we are real », and thus guarantee the verisimilitude of the narrative as a whole. [...] Given that discourses refer not to the referent, but to other discourses, verisimilitude can be described as a form of conformity to a discourse which guarantees the seeming-to-be-real of the text. »*

<sup>27</sup> La conception bakhtinienne de la *stylisation*, qui se distingue du style, est d'ailleurs fondée sur une dualité constitutive propre l'acte créatif, lui-même mimétique : « Every authentic *stylization* [...] is an artistic representation of another's linguistic style, an artistic image of another's language. Two individualized linguistic consciousnesses must be present in it : the one that represents (that is the linguistic consciousness of the *stylizer*) and the one that is represented, that is to say stylized. Stylization differs from style proper precisely by virtue of its requiring a specific linguistic consciousness. » (*The Dialogic Imagination*, op. cit., p. 362)

Dans le premier cas, l'énoncé origine fictif est aisément récupérable à partir de l'énoncé interprétable comme du DIL. La présence narrative y est, de ce fait, minimale. Dans le deuxième cas, l'énoncé est légèrement retravaillé au niveau des désignations (*Aunt Alexandra*) et la parole origine, bien que perceptible, est moins immédiatement accessible. Le statut de *Aunt Alexandra had hers going in her bedroom* est notamment incertain. Dans l'exemple (3), une expression a été clairement retravaillée par le narrateur :

« Coming back to dinner ? » his wife called after him. [...] *He did not know ; perhaps he would return for the early dinner and perhaps he would not.* (*The Awakening*, p. 5)

Si dans l'énoncé origine que l'on reconstruit, l'idée véhiculée par *early* peut être présente, l'expression *the early dinner* ne peut être attribuée au personnage. En (4), également extrait du roman *The Awakening*, l'expression référentielle *he himself* ne peut émaner du personnage lui-même, compte tenu du moment où le roman a été écrit (1899) et du milieu social qu'il met en scène. Le registre soutenu dont elle est la trace est sans doute peu approprié au contexte d'échange un peu vif entre mari et femme. *He himself* est la trace d'une adaptation au style de la narration :

He reproached his wife with her inattention, her habitual neglect of the children. *If it was not a mother's place to look after children, whose on earth was it ? He himself had his hands full with his brokerage business. He could not be in two places at one ; making a living for his family on the street, and staying at home to see that no harm befell them.* (*The Awakening*, p. 7)

La question du discours origine et de sa reconstruction en DIL, l'ambiguïté qu'un tel procédé fait naître, conduisant à se poser la question « qui parle ? », en font un procédé typiquement littéraire et narratif. À l'oral, il est difficile d'aller au-delà de quelques énoncés en DIL car la relation de communication effective empêche le locuteur de se désinvestir durablement de son propre discours, adressé en présence d'un autre ; le DIL laisse très vite la place au discours de So. À l'écrit, il n'en est rien. On a pu lire que le DIL était « massivement un phénomène de langue parlée courante », essentiellement employé à l'oral (Voir Jacqueline Authier, « Les formes du discours rapporté », p. 83). Une telle affirmation, tournant le dos aux données observables, vise sans doute à s'inscrire en faux contre la description traditionnelle du DIL, qui faisait du DIL un procédé uniquement littéraire ou narratif, en excluant qu'il puisse apparaître à l'oral<sup>28</sup>. Mais force est de constater que si le DIL est possible à l'oral, l'écrit reste son terrain privilégié. À cause de l'opacité énonciative qui peut en découler, impossible à maintenir durablement à l'oral, le DIL est un procédé typiquement narratif même si le narrateur n'est pas censé (en premier lieu en tout cas) y retranscrire son point de vue propre, même s'il peut le faire par des moyens détournés. Dans la mesure où il n'y a aucune rupture énonciative en DIL, que les repérages temporels et de personnes restent les mêmes que dans le reste de la narration, il y a donc une continuité narrative, *déguisée en décrochage par l'émergence d'un autre point de vue*.

S'il faut admettre l'existence de plusieurs degrés de DIL, du moins investi par le narrateur au plus investi, l'on doit également admettre, comme conséquence logique, que le DIL le moins investi par le narrateur est celui qui se rapproche le plus d'une forme car il produit l'illusion que l'énoncé origine est immédiatement accessible.

---

<sup>28</sup> Voir l'étude de Charles Bally, « Le style indirect libre en français moderne ». *Germanisch-Romanische Monatschrift* 4, 1912 : p. 549-556 et p. 597-606.

C'est à partir de ce DIL-là, le plus désinvesti possible de la présence de So, qu'il faut s'appuyer pour analyser les cas plus problématiques. Ceci est l'un des principes méthodologiques de cette étude : on posera la nécessité à l'écrit que l'on entende la voix du personnage le plus dégagé possible de So pour mériter l'appellation de DIL, en tout cas au sens étroit du terme. L'adjectif « libre » dans l'appellation DIL signifie ici que le discours produit l'effet d'être libéré au maximum de la présence de So : l'énoncé en DIL doit donner une représentation mimétique de ce qui a pu être dit ou pensé. Le DIL a ainsi un statut à part au sein des formes du DR : il fait oublier qu'il s'appuie sur un construit, par l'utilisation de certaines formes linguistiques typiques du discours oral. Mais il faut parallèlement s'appuyer sur le fonctionnement de la convention littéraire pour rendre compte du DIL comme outil de narration : comme le dit Gilles Philippe (*Le Discours en soi*, p. 30), analyser le fonctionnement de cette convention, c'est comprendre comment le renvoi à un discours origine fictif est possible, comment « lisant un discours-signé, le lecteur est renvoyé à un discours-objet ». L'identification d'un énoncé comme DIL se situe donc dans *la distance que le lecteur perçoit entre le signe et son référent imaginaire*. Le DIL de fiction ne reproduit pas le discours réel, mais il *indique* cette réalité. Il s'agit de voir par quels moyens linguistiques ce renvoi à la réalité est possible. Le DIL repose donc sur la fonction *indicielle* du signifiant : il contient un faisceau d'indices formels (qui peuvent être syntaxiques, rythmiques, etc.) qui vont permettre de l'interpréter comme tel. Mais ces indices sont parfois trompeurs : c'est la proximité par rapport à ce discours origine fictif qui doit constituer l'identité du DIL. En conséquence, il ne suffit pas, comme l'avance Ann Banfield, que l'on ait un « sujet de conscience » origine des modalités, asserteur-indirect d'une relation prédicative ressentie comme préconstruite dans le cadre de la TOE, pour avoir affaire à du DIL : il faut que l'énoncé corresponde à ce que le personnage a pu dire ou penser dans sa situation d'énonciation Sit1. Si l'énoncé reprend un préconstruit, mais que celui-ci est très retravaillé, on ne peut plus avoir affaire à du DIL, en tout cas pas au sens étroit du terme. En d'autres termes, suivant le degré de présence du narrateur, on ne pourra plus être en DIL.

Notre conception du DIL repose donc sur un ***double principe de réalisme*** : ***réalisme langagier*** (respect des niveaux et registre de langue du personnage cité, mais aussi respect des conventions stylistiques propres à la narration de discours intérieur ou exteriorisé) et ***réalisme pragmatique*** (respect des conditions de possibilité du discours).<sup>29</sup>

On entendra par *réalisme langagier* la coïncidence entre le signifié d'un énoncé et, non le réel, mais l'image que nous nous en faisons au travers de l'énoncé<sup>30</sup>. Le DIL ne renvoie pas à un discours réel : le discours littéraire, et en particulier la fiction, s'emploie à mettre en œuvre des marques de référentialisation, à donner l'impression qu'il renvoie à un référent réel, extérieur à l'œuvre, alors qu'en fait il produit son propre référent. C'est ce que l'on désigne communément par l'expression d'« illusion référentielle ». Une analyse du DIL se doit donc de prendre en compte cette dimension réaliste de la littérature, même si la littérature, en raison de l'acte créatif qu'elle suppose, « c'est l'irréel même », comme le dit Roland Barthes. Il faut considérer les éléments réalistes d'un récit comme signes *affichés* de proximité par rapport au réel. On s'intéressera aux effets discursifs en DIL produisant cet effet de

<sup>29</sup> Adaptation d'une classification empruntée à Gilles Philippe, *Le discours en soi*, op. cit., p. 24 note 2.

<sup>30</sup> Idée empruntée à Gérard Cordesse et al., *Langages littéraires*. Toulouse : Presses Universitaires du Mirail, (1988) 1990, p. 82.

réel. Comme le suggère Philippe Hamon<sup>31</sup> à propos de la littérature, il convient de substituer à la question « comment la littérature copie-t-elle le réel ? » celle de savoir « comment la littérature nous fait-elle croire qu'elle copie le réel ? ». Cette question mérite également d'être posée à propos du DIL ; en d'autres termes, comment de dernier nous fait-il croire qu'il renvoie à un discours origine, intérieur ou non ?

On comprendra alors que la réalité signifiante, le signifiant en DIL, compte autant, dans la mise en place de l'illusion référentielle, que le signifié. La forme des mots y est en effet très importante. C'est bien ce que souligne Gilles Philippe à propos du discours intérieur (*Le discours en soi*, p. 260),

La dimension autonymique de ces modes de discours rapporté (DD et DIL), c'est leur prise en compte de la matérialité discursive de l'énoncé de départ, c'est-à-dire leur souci de monstration au niveau lexical, bien sûr, mais aussi au niveau syntaxique ou rythmique. ... Dans le discours intérieur, encore moins que dans toute autre réalisation discursive, il n'y a de « signifié » totalement détachable de la matérialité signifiante.

En DIL, le mot se donne à voir comme en DD, alors qu'en DIC, la reformulation autour de l'axe sémantique amenuise l'importance du signifiant origine. C'est sur l'idée de mimétisme et du statut particulier du DIL au sein des formes du DR que repose également l'étude de Jacqueline Authier, qui conçoit le DIL comme relevant du phénomène de *connotation autonymique*, sur lequel nous reviendrons plus loin.

En d'autres termes, un énoncé appartiendra au DIL s'il satisfait aux deux conditions suivantes : le personnage a-t-il pu énoncer de tels propos, contenu et forme ? (réalisme langagier) ; le personnage peut-il être responsable d'un acte de parole à ce moment-là de la narration, dans le contexte donné ? (réalisme pragmatique). Si ces deux conditions ne sont pas remplies, l'on ne peut avoir affaire à du DIL. Deux problèmes se posent alors : si le DIL se reconnaît dans sa proximité par rapport à un énoncé origine fictif, si le DIL n'est finalement que le discours du personnage dont il faut retrancher le repérage temporel et des personnes, le nombre d'exemples qui entrent dans ce cas de figure est très limité, surtout lorsqu'il s'agit de représenter la vie intérieure d'un personnage. De plus, si l'on pose comme postulat de départ que le DIL se fonde sur l'existence d'un discours origine verbalisé, calqué sur le modèle du discours oral, comment alors rendre compte de ces énoncés où la parole origine a un statut hypothétique (par exemple lorsqu'il s'agit de rapporter un contenu de pensée) ? Peut-on réellement avoir affaire à du DIL dans ces cas-là ? Comment résoudre cette contradiction apparente ? Il en est de même du *monologue intérieur*, auquel sera consacré un chapitre : pour être irréaliste dans son principe ce phénomène s'oppose-t-il à l'illusion réaliste ? La réduction de la vie psychique au domaine verbal produit-elle quelque chose d'irréaliste, dont le DIL tel que nous l'avons défini est nécessairement exclu ? En fait, il faut admettre deux types de fictivité, correspondant à deux emplois de DIL différents : le DIL reproduisant un discours censé avoir été verbalisé dans l'univers de fiction, et le DIL censé représenter la pensée d'un personnage, à laquelle personne n'a accès et dont le statut verbal est incertain. Dans ce deuxième cas, l'on a affaire en quelque sorte à une fiction à l'intérieur de la fiction, à une mise en abîme de la fiction si l'on veut, qui influe sur la forme du dire et qui produit un effet de réel au second degré. Parce que l'accès à la pensée d'un personnage est une situation purement fictive, le DIL que l'on y rencontre est davantage artificiel, nécessairement plus investi par le narrateur que celui reproduisant un discours censé avoir été tenu. Ceci est un point capital dans la

---

<sup>31</sup> Voir *Introduction à l'analyse du descriptif*. Paris : Hachette, 1981.

distinction entre divers degrés de DIL d'une part, entre ce qui relève du DIL et ce qui n'en relève pas d'autre part.

Le double principe de réalisme et plus précisément le réalisme pragmatique implique une participation du lecteur, en l'occurrence du lecteur-linguiste. A ce titre, notre approche du DIL se fonde sur la *pragmatique*, qui est une *théorie de la réception*. La pragmatique, fondée, au sens où l'entend Charles Morris<sup>32</sup>, sur la relation entre les signes et leurs utilisateurs, s'intéresse à l'effet que les signes ont sur leurs destinataires. Ainsi, pour qu'un énoncé soit interprété comme du DIL, il faut nécessairement se placer *du point de vue de celui qui l'interprète*, et tenter d'analyser les signes qui induisent une telle interprétation. En DIL, c'est le lecteur qui aura le sentiment d'entendre plus ou moins la voix du personnage, à partir de traces dans l'énoncé produisant un effet de réel. A la suite de Umberto Eco, on considèrera que c'est le destinataire qui détermine une grande partie du système du DIL. Dans son étude sur la *coopération interprétative du lecteur dans le texte narratif* (*Lector in Fabula*, p. 30-60), Eco se fonde sur la théorie de Charles Sanders Peirce, pour qui le signe est « quelque chose qui est mis pour quelque chose pour quelqu'un ». Pour reprendre les termes de Peirce, le signe est un *representamen* mis pour un *fondement* en vue d'un *interprétant* (qui n'est pas la personne qui interprète mais l'idée produite par le signifiant chez le destinataire). Ce qui veut dire, dans le cas de la convention romanesque, que le discours intérieur romanesque, que l'on définit comme *l'ensemble des productions psychiques verbales non extériorisées*<sup>33</sup> est mis pour les phénomènes d'endophasie (discours intérieur) « en vue de créer chez le lecteur le sentiment de la nature endophasique du discours. »<sup>34</sup>. Il s'agit de mettre en signes *pour* quelqu'un. C'est ce qui empêche l'assimilation du discours intérieur romanesque et de l'endophasie effective : le destinataire n'étant pas le même, le codage ne peut être le même. La conséquence théorique immédiate est que *le discours romanesque doit être lisible pour le lecteur, et que ce dernier doit percevoir qu'il s'agit de discours intérieur, c'est-à-dire repérer la situation d'énonciation comme particulière*. Il est donc impossible de ramener le DIL tel qu'on le rencontre dans l'univers romanesque (cas le plus fréquent) au DIL rapportant des propos verbalisés dans l'univers de fiction, et *a fortiori* hors de cet univers (cas le moins fréquent). Distinguer ces différents contextes d'apparition du DIL nous semble indispensable. Or la plupart des descriptions linguistiques du DIL ignorent cette distinction. Notre approche se fonde également sur une prise en compte du fictif comme *genre* imposant des normes d'écriture. Cette étude comporte donc quelques aspects *stylistiques* (même si elle n'est pas à proprement parler une étude stylistique) : le discours intérieur par exemple, ne présentant pas de corpus vérifiable, pose des problèmes spécifiques, qu'une description strictement linguistique du DIL ne peut qu'éluder. L'exigence linguistique de vraisemblance entre ici en collusion avec l'exigence stylistique de clarté : en effet, pour être compréhensible, le texte doit verbaliser des éléments qui ne le seraient pas dans le discours premier ; mais plus le texte est clair, plus le texte perd de sa ressemblance mimétique. Ainsi, la représentation du discours intérieur en DIL induit la présence quasi-systématique d'un certain type de DIL, davantage narrativisé. Le discours intérieur romanesque, représenté au moyen du DIL, doit ainsi faire face à une double exigence : « — pour être lisible en tant qu'énoncé, il doit être clair, — pour être lisible dans son

---

<sup>32</sup> *Foundations of the Theory of Signs*. Chicago, IL, 1938.

<sup>33</sup> Définition empruntée à Gilles Philippe, *Le discours en soi*, op. cit., p. 23.

<sup>34</sup> Gilles Philippe citant Charles Sanders Peirce dans *Le discours en soi*, op. cit., p. 31.

énonciation, il doit être elliptique » (Gilles Philippe, *Le discours en soi*, p. 33), car pour l'imaginaire contemporain, la caractéristique du discours intérieur, c'est son incomplétude syntaxique. La représentation de la pensée doit donc répondre à deux exigences contradictoires : « une exigence de clarté, une exigence d'incomplétude » (ibid., p. 33). La représentation du discours intérieur fictionnel se heurte sans cesse à ces deux limites : le texte ne doit pas préciser toutes les données présumées par l'énoncé — puisque le sujet parlant n'a pas besoin de s'en informer lui-même —, ni chercher une clarté artificielle — puisqu'il n'y a ni obscurité ni ambiguïté possible pour le sujet qui se parle. Le discours intérieur doit donc éviter deux écueils pour être perçu comme tel : celui du non réalisme, celui de l'illisibilité. « Il est condamné au juste milieu ». (ibid., p. 34) Certains romanciers prennent le parti de la lisibilité, d'autres du réalisme et donc de l'illisibilité. Le discours intérieur doit être suffisamment clair pour être lisible et suffisamment obscur pour être perçu comme endophasique et le DIL comme technique de représentation de celui-ci louvoie sans cesse entre ces deux limites. *Le DIL doit ainsi s'adapter aux contraintes du genre*. Il est donc nécessairement moins mimétique, même si cette perte est parfois compensée par l'incomplétude, façon dont on perçoit le discours endophasique. Le lecteur possède une certaine conception de l'endophasie, dont le romancier doit tenir compte, faute de quoi l'illusion réaliste est détruite ainsi que la lisibilité. Le romancier doit jouer avec cet imaginaire linguistique ambiant. La notion de réalisme inclut donc en son sein un autre aspect : *la représentation mentale que se fait le destinataire du discours endophasique*. Une part de subjectivité apparaît donc ici, que ni la pragmatique, ni la grammaire énonciative et *a fortiori* de phrase ne peuvent évacuer ou combler. On se retrouve face à ce *reste* dont nous parlions au début de cette introduction, dont on ne peut que constater qu'il existe, et tenter de mettre en évidence les éléments qui le constituent comme tel. C'est sans doute dans le caractère inaccessible de l'énoncé origine fictif que réside l'impossible maîtrise totale du DIL. On retrouve ici des problèmes inhérents au DR : ne construit-il pas autant qu'il rapporte ?

Compte tenu de l'existence d'un reste, notre but sera ici de diminuer le plus possible la part subjective du lecteur, de l'aider à mieux se repérer dans les subtilités narratives de la représentation du point de vue. Au fond, la question centrale que l'on se posera est la suivante : « a-t-on pour autant affaire à du DIL lorsque l'on entend la voix du personnage ? ». On tentera le plus possible d'asseoir notre analyse sur des éléments formels « objectifs », qui devraient autoriser une certaine grammaticalisation du DIL.

Pour résumer, le principe de double réalisme sur lequel repose notre conception du DIL dans l'univers de fiction ou dans la narration, constitue ce que l'on pourrait appeler, sous l'influence d'Algirdas Julien Greimas<sup>35</sup>, un *isotope*, c'est-à-dire les conditions minimales, assurant une interprétation homogène de l'énoncé. Les signes récurrents (qui peuvent être des schémas syntaxiques, des mots isolés, etc.) à l'intérieur de l'énoncé, qui mettent en place ces conditions préalables, peuvent être considérés comme des *isotopies*. Une isotopie est un terme récurrent qui confère à un énoncé une interprétation homogène. En DIL, une isotopie est fournie par le texte : elle ne peut être dégagée que grâce aux hypothèses interprétatives du lecteur. L'analyse des isotopies qui orientent un énoncé vers l'interprétation DIL constitue la première partie de notre travail, sans doute la plus formelle. L'existence d'un DIL en

---

<sup>35</sup> Voir Algirdas Julien Greimas et Joseph Courtès, *Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, tome 1. Paris : Hachette Université, 1979.

quelque sorte « isotopique », davantage cernable, relativement grammaticalisable, se fonde sur la récurrence de schémas syntaxiques identiques, très oralisés. L'isotope de départ est ici pris dans son sens littéral : le principe de vraisemblance fonctionne de façon satisfaisante. Dans un second temps, nous serons amenés à mettre en évidence le caractère instable des ces isotopies, notamment lorsqu'elles apparaissent de façon isolée dans un énoncé et que l'énoncé origine n'est pas immédiatement récupérable : l'isotope de départ apparaîtra alors avec moins de netteté, et une part de subjectivité plus grande entrera en ligne de compte. Notre dessein est de diminuer cette part de subjectivité sans pour autant la nier. Ce travail s'appuie sur un arrière-plan théorique souple, pour laisser les phénomènes parler, non les attirer à lui ou les confiner dans un modèle explicatif rigide et unique. En somme, on l'aura compris, si certaines théories influencent ce travail, elles n'en constituent pas l'objet. La pragmatique, par exemple, entendue dans son sens morrisien initial, doublée de la théorie d'Umberto Eco sur la coopération interprétative du lecteur qui s'en inspire, joueront ici un rôle central sans pour autant être envahissantes. Elles permettront de dépasser partiellement les apories d'une linguistique de phrase ou d'une linguistique énonciative ne prenant pas en compte la réception. L'existence d'un génodiscours ou d'un préconstruit en DIL et de sa possible déformation au niveau de sa représentation nous propulse dans le monde du réel. Un certain formalisme structural de type genettien sera donc également de mise, puisque l'on partira des signes pour se demander s'ils sont réalistes. La *Théorie des Opérations Énonciatives* (TOE) sera parallèlement mise en œuvre pour comprendre comment, par le biais d'opérations de mise en place fondées sur des repérages successifs, un référent est construit, des sources énonciatives se révèlent. La TOE permet de retrouver, à l'aide de la notion de repérage, les opérations énonciatives dont So et S1 sont respectivement la trace, de passer de la surface de l'énoncé à sa source implicite, de construire cette dernière à partir d'éléments présents dans le texte. Par ailleurs, l'étude du DIL représentant le discours intérieur sera d'inspiration *sémiologique* puisqu'elle partira des signes donnés pour remonter vers l'objet représenté, mis en signes. Des considérations stylistiques viendront compléter cette analyse pragmatico-sémiologico-énonciative, pour employer une désignation bien pompeuse, le style concernant les moyens qui mettent en œuvre un sens, avec prise en considération « d'une situation d'énonciation qui commande la genèse d'un texte et l'inscrit dans une esthétique. » (Anne Sancier et Catherine Fromilhague, *Introduction à l'analyse stylistique*, p. 11). Le DIL ne peut s'appréhender que dans une optique pluridisciplinaire, englobant linguistique, stylistique et littérature. En d'autres termes, on ne tentera pas ici de s'approprier l'objet DIL, d'en revendiquer la paternité épistémologique mais on tentera de voir sous quels aspects la linguistique peut rendre compte du phénomène. On retrouve là le sens de la démarche analytique de la linguiste allemande Monika Fludernik, (*The Fictions of Language and the Languages of Fiction*, p. 84, c'est nous qui soulignons) :

Most of the free indirect discourse in conversation tends to be ironical and therefore relies on a triangular model of the reception process. Even with the artful inclusion of expressive syntax and other expressive elements, *free indirect discourse* is therefore bound to remain elusive, potentially ambiguous phenomenon that cannot be defined in fully linguistic terms.